CERTIFICAT

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2017-498-19-AF-23

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-498 afin d'interdire l'usage complémentaire à un usage résidentiel « Hébergement touristique de type résidence principale » dans la zone AF-23

La période d'enregistrement des personnes habiles à voter étant terminée, je certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement mentionné ci-dessus est 4
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1
- Que 0 personnes se sont présentées pour la signature du registre;

En conséquence, je déclare :

⇨ **Que le règlement 2017-498-19-AF-23 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;**

□ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 1er jour du mois de mai 2023.

_____
Véronique Cronier
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 30 et 17 h le 1er jour du mois de mai 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1er jour du mois de mai 2023.

_____
Véronique Cronier
Greffière-trésorière adjointe